

Léon XIII

8 février 1884

Lettre encyclique *Nobilissima gallorum gens*

Sur la question religieuse en France

À tous Nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique, en grâce et communion avec le Siège Apostolique.

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction Apostolique.

La très noble nation française, par les grandes choses qu'elle a accomplies dans la paix et dans la guerre, s'est acquis envers l'Eglise catholique des mérites et des titres à une reconnaissance immortelle et à une gloire qui ne s'éteindra pas. Embrassant de bonne heure le christianisme à la suite de son roi Clovis, elle eut l'honneur d'être appelée *la fille aînée de l'Eglise*, témoignage et récompense tout ensemble de sa foi et de sa piété. Souvent, dès ces temps reculés, Vénérables Frères, Vos ancêtres, dans de grandes et salutaires entreprises, ont paru comme les aides de la divine Providence elle-même. Mais ils ont surtout signalé leur vertu en défendant par toute la terre le nom catholique, en propageant la foi chrétienne parmi les nations barbares, en délivrant et protégeant les saints lieux de la Palestine, au point de rendre à bon droit proverbial ce mot des vieux temps : *Gesta Dei per Francos*. Aussi leur est-il arrivé, grâce à leur fidèle dévouement à l'Eglise catholique, d'entrer comme en partage de ses gloires et de fonder des œuvres publiques et privées où se manifeste un admirable génie de religion, de bienfaisance, de magnanimité.

Les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, se sont plu à louer ces vertus de Vos pères, et, en récompense de leurs mérites, à relever le nom français par de fréquents éloges. Très honorables sont pour Votre nation les témoignages que lui ont rendus Innocent III et Grégoire IX, ces lumières éclatantes de l'Eglise : le premier, dans une lettre adressée à l'archevêque de Reims, disait : *Nous avons pour le royaume de France une amitié particulière ; parce que, plus que tous les royaumes de la terre, il a été de tous temps attentif et dévoué au Siège Apostolique et à Nous*. Le second, dans son épître à saint Louis, affirmait que, dans le royaume de France, *dont aucun malheur n'a pu ébranler le dévouement à Dieu et à l'Eglise, jamais n'a péri la liberté ecclésiastique, jamais la foi chrétienne n'a perdu sa vigueur. Pour conserver ces biens, les rois et les peuples de ce pays n'ont même pas hésité à verser leur sang et s'exposer aux derniers périls*. Et comme Dieu, Père des peuples, rend dès ce monde aux nations la récompense de leurs vertus et de leurs belles actions, ainsi a-t-il largement départi aux Français la prospérité, l'honneur des armes, les arts de la paix, un nom glorieux, un empire puissant. Si la France, parfois oublieuse de ses traditions et de sa mission, a conçu envers l'Eglise des sentiments hostiles, cependant, par un grand bienfait de Dieu, elle ne s'est égarée ni longtemps, ni tout entière. Et plutôt à Dieu qu'elle eût échappé saine et sauve aux calamités enfantées, pour le malheur de la religion et de l'Etat, en des temps voisins des nôtres ! Mais, dès que l'esprit humain, empoisonné par les opinions nouvelles, se prit à rejeter peu à peu l'autorité de l'Eglise, enivré d'une liberté sans frein, on le vit choir là où l'entraînait sa pente naturelle. A mesure, en effet, que le venin mortel des mauvaises doctrines pénétra dans les mœurs, la société en vint à un tel point d'hostilité, qu'elle sembla vouloir rompre entièrement avec les institutions chrétiennes. Les philosophes du dernier siècle contribuèrent grandement à déchaîner ce fléau sur la France, quand, infatués d'une fausse sagesse, ils entreprirent de renverser les fondements de la vérité chrétienne et inven-

tèrent un système bien propre à développer encore l'amour déjà si ardent pour une liberté sans règle. Ce travail fut poursuivi par ces hommes, qu'une violente haine des choses divines retient enrôlés dans des sociétés criminelles et rend chaque jour plus ardemment désireux d'écraser le nom chrétien. Poursuivent-ils ce dessein en France avec plus d'acharnement qu'en d'autres contrées ? Nul ne peut mieux que Vous en juger, Vénérables Frères.

C'est pourquoi la charité paternelle dont Nous entourons toutes les nations, de même qu'elle Nous a poussé naguère à exhorter, par des lettres que Nous leur avons adressées, les évêques d'Irlande, d'Espagne et d'Italie, à rappeler leurs peuples à leur devoir ; ainsi à l'heure présente. Nous sommes déterminé, mû par le même sentiment, à dire à la France Notre pensée et à lui ouvrir Notre cœur.

En effet, les complots précités ne nuisent pas seulement à la religion, mais ils sont encore funestes et perniciose à l'Etat. Il est impossible, en effet, que la prospérité règne dans une nation où la religion ne garde pas son influence. L'homme perd-il le respect de Dieu ? Aussitôt croule le plus ferme appui de la justice sans laquelle on ne peut bien gérer la chose publique, au jugement même des sages du paganisme. L'autorité des princes n'aura plus dès lors son prestige nécessaire ; les lois seront sans force suffisante. Chacun préférera l'utile à l'honnête, les droits perdront leurs forces, s'ils n'ont d'autre sauvegarde que la crainte des châtimens. Ceux qui commandent se laisseront emporter facilement à la tyrannie, et ceux qui obéissent à la révolte et à la sédition. D'ailleurs, comme il n'y a aucun bien dans les choses, qu'elles ne l'aient reçu de la bonté divine, toute société humaine qui prétend exclure Dieu de sa constitution et de son gouvernement refuse, autant qu'il est en elle, le secours des bienfaits divins, et se rend absolument indigne de la protection du ciel. Aussi, quelles que soient en apparence ses forces et ses richesses, elle porte dans ses entrailles un principe secret de mort et ne peut espérer une longue durée. C'est que, pour les individus, autant il est salutaire de servir les desseins de Dieu, autant il est dangereux de s'en écarter ; et d'ordinaire, on voit les Etats, à mesure qu'ils se montrent plus fidèles à Dieu et à l'Eglise, monter comme naturellement au sommet de la prospérité, et pencher vers la décadence quand ils s'éloignent de cette conduite. L'histoire Nous montre dans la suite des siècles ces alternatives et Nous pourrions en citer des exemples récents dans Votre pays lui-même, si Nous prenions le temps de rappeler ce qui s'est vu au siècle passé, alors que les foules, emportées par l'audace de la révolte, ébranlaient jusque dans ses fondemens la France terrifiée, et enveloppaient les choses sacrées et profanes dans une même catastrophe.

Au contraire, il est facile d'éloigner ces causes de ruine en observant les préceptes de la religion catholique dans la constitution et dans le gouvernement, soit de la famille, soit de l'Etat ; car ils sont admirablement propres au maintien de l'ordre public et à la conservation des sociétés.

Et d'abord, en ce qui regarde la famille, il importe souverainement que les enfants nés de parents chrétiens soient, de bonne heure, instruits des préceptes de la foi, et que l'instruction religieuse s'unisse à l'éducation, par laquelle on a coutume de préparer l'homme et de le former dans le premier âge. Séparer l'une de l'autre, c'est vouloir, en réalité, que, lorsqu'il s'agit des devoirs envers Dieu, l'enfance reste neutre ; système mensonger, système par-dessus tout désastreux dans un âge aussi tendre, puisqu'il ouvre, dans les âmes, la porte de l'athéisme et la ferme à la religion. Il faut absolument que les pères et mères dignes de ce nom veillent à ce que leurs enfants, parvenus à l'âge d'apprendre, reçoivent l'enseignement religieux, et ne rencontrent dans l'école rien qui blesse la foi ou la pureté des mœurs. Cette sollicitude pour l'éducation de leurs enfants, c'est la loi divine, de concert avec la loi naturelle, qui l'impose aux parents ; et rien ne saurait les en dispenser. L'Eglise gardienne et vengeresse de l'intégrité de la foi, et qui, en vertu de la mission qu'elle a reçue de Dieu, son auteur, doit appeler à la vérité chrétienne toutes les nations et surveiller avec soin les enseignemens donnés à la jeunesse placée sous son autorité, l'Eglise a toujours condamné ouvertement les écoles appelées *mixtes* ou *neutres*, et a maintes fois averti les pères de famille, afin que, sur ce point si important, ils demeurassent toujours vigilans, toujours sur leurs gardes. Obéir ici à l'Eglise, c'est

faire œuvre d'intérêt social, et pourvoir excellemment au salut commun. En effet, ceux dont la première éducation n'a pas senti l'influence de la religion grandissent sans avoir aucune notion des plus hautes vérités, de celles qui peuvent seules entretenir dans l'homme l'amour de la vertu et l'aider à dominer ses passions mauvaises. Telles sont les notions qui affirment un Dieu créateur, juge et vengeur, les récompenses et les châtimens de la vie future, les secours célestes que Jésus-Christ Nous offre pour l'accomplissement consciencieux et saint de tous Nos devoirs. Sans cet enseignement, toute culture des intelligences restera une culture malsaine. Des jeunes gens, auxquels on n'aura point inspiré la crainte de Dieu, ne pourront supporter aucune des règles desquelles dépend l'honnêteté de la vie ; ne sachant rien refuser à leurs passions, ils se laisseront facilement entraîner à jeter le trouble dans l'Etat.

Considérons maintenant les vrais et salutaires rapports établis entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle par un échange réciproque des droits et des devoirs. De même qu'il y a ici-bas deux grandes sociétés : la société civile, qui a pour fin prochaine de procurer au genre humain les biens de l'ordre temporel et terrestre, et la société religieuse, dont le but est de conduire les hommes au vrai bonheur, à cette éternelle félicité du ciel pour laquelle ils ont été créés, de même il y a deux puissances, soumises l'une et l'autre à la loi naturelle et éternelle, et chargées de pourvoir, chacune dans sa sphère, aux choses soumises à leur empire. Mais toutes les fois qu'il s'agit de régler ce qui, à des titres divers et pour des motifs divers aussi, intéresse les deux pouvoirs, le bien public demande et exige qu'un accord s'établisse entre eux. Que cet accord vienne à disparaître, aussitôt se produit une sorte d'inquiétude et d'instabilité qui ne peut se concilier avec la sécurité de l'Eglise, ni avec celle de l'Etat, et voilà pourquoi, lorsqu'un ordre de choses a été publiquement établi au moyen de conventions entre la puissance ecclésiastique et la puissance civile, l'intérêt public, non moins que l'équité, exige que l'accord demeure entier ; car si des deux côtés on se rend de mutuels services, des deux côtés aussi on recueille le bénéfice de cette entente réciproque.

En France, au commencement de ce siècle, au sortir des grandes agitations et du régime de la Terreur, les chefs du gouvernement eux-mêmes comprirent que le meilleur moyen de relever la société fatiguée de tant de ruines était de rétablir la religion catholique. En prévision des avantages futurs, Pie VII, Notre prédécesseur, se prêta aux désirs du premier consul, poussant la condescendance et l'indulgence aussi loin que le devoir de sa charge le lui permit. On convint des points principaux, on posa des fondemens et on ouvrit une voie sûre au rétablissement de la religion et à son affermissement progressif. Et, en effet, de cette époque et dans la suite, plusieurs mesures que conseillait la prudence furent adoptées pour la sûreté et l'honneur de l'Eglise. Il en résulte de grands avantages, d'autant plus appréciables qu'en France, les intérêts religieux étaient auparavant plus compromis et presque désespérés. La dignité de la religion fut de nouveau publiquement honorée, et les institutions chrétiennes reprirent vie. Mais, en même temps, la patrie recueillit de ce fait seul de merveilleux avantages. Sortant à peine des agitations de la tempête, dans son ardent désir de fonder solidement la tranquillité et l'ordre de l'Etat, elle comprit que la religion catholique lui offrait heureusement ces avantages, et la pensée d'un Concordat fut alors celle d'un sage politique, habile à pourvoir au bien public. A défaut donc d'autres raisons, il suffirait aujourd'hui, pour maintenir la paix, des motifs qui l'ont autrefois fait conclure. Car, dans cette ardeur générale qui pousse aux nouveautés de toute sorte, dans cette attente inquiète d'un avenir inconnu, c'est commettre une capitale imprudence que de semer les germes de discorde entre les deux pouvoirs et de mettre obstacle à la bienfaisante action de l'Eglise.

Et pourtant, en ces derniers temps, Nous voyons avec anxiété apparaître ce péril ; car il y a déjà des actes et d'autres se préparent, opposés au bien de l'Eglise, tandis que des ennemis de la religion s'acharnent à rendre le catholicisme suspect et odieux, en le signalant comme l'ennemi de l'Etat. Le dessein de ceux qui aspirent à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et veulent rompre tôt ou tard l'accord salutaire et légalement conclu avec le Siège Apostolique, ne Nous cause pas moins de sollici-

tude et d'angoisse.

Dans ces circonstances. Nous n'avons, de Notre côté, rien omis de ce que les temps semblaient réclamer. Nous avons ordonné, aussi souvent qu'il le parût nécessaire à Notre Nonce apostolique, de porter des réclamations et ceux qui gouvernent la chose publique ont attesté les recevoir avec des dispositions équitables. Nous-même, quand fut porté le décret de suppression des communautés religieuses, Nous avons exprimé nos sentiments dans une lettre adressée à Notre cher fils le cardinal de la Sainte Eglise Romaine, archevêque de Paris. De plus, au mois de juin dernier, écrivant au Président de la République, Nous avons déploré toutes les autres entreprises nuisibles au salut des âmes et lésant les droits de l'Eglise, Nous l'avons fait, pressé autant par la sainteté et la grandeur des obligations de Notre charge apostolique, que par Notre ardent désir de conserver en France saint et inviolable l'antique héritage de la religion. Dans cette pensée, et avec la même constance, Nous sommes résolu à défendre toujours à l'avenir les intérêts catholiques en France. Dans l'accomplissement de ce devoir que la justice Nous impose, Vous avez toujours été, Vénérables Frères, Nos courageux coopérateurs. Car, réduits à déplorer le sort des religieux, Vous avez fait du moins ce qui était en Votre pouvoir ; Vous n'avez pas abandonné à leur épreuve, sans les défendre, ces hommes qui avaient aussi bien mérité de l'Etat et de l'Eglise. Et maintenant, autant que les lois le permettent, Vos plus grandes sollicitudes et toutes Vos pensées se portent à procurer à la jeunesse une bonne éducation ; et quant aux projets formés par plusieurs contre l'Eglise, Vous n'avez pas omis de montrer combien ils sont pernicious à l'Etat lui-même. Aussi, personne ne pourra-t-il Vous accuser d'être inspirés par des considérations humaines, ou d'être hostiles au gouvernement établi. Quand il s'agit, en effet, de l'honneur de Dieu, quand le salut des âmes est en péril, c'est Votre devoir de prendre en main la protection et la défense de toutes ces causes.

Continuez donc à remplir avec prudence et fermeté les devoirs de l'épiscopat, à enseigner les préceptes de la doctrine céleste et à indiquer à Votre peuple, en ces temps si troublés, la voie qu'il doit suivre. Il est nécessaire que Vous ayez tous les mêmes vues et les mêmes desseins ; et là où l'intérêt est commun, unanime aussi doit être la manière d'agir. Veillez à ce qu'il y ait partout des écoles où les enfants soient avec le plus grand soin instruits des vérités saintes et des devoirs envers Dieu, où ils apprennent à connaître parfaitement l'Eglise, à écouter ses enseignements et à se persuader qu'il faut être prêt à souffrir pour sa cause. Ils sont nombreux en France les hommes éminents qui ont donné le grand exemple d'affronter tous les dangers et même d'exposer leur vie pour la foi chrétienne. En ces temps de bouleversement que Nous avons rappelés, on vit des hommes d'une foi invincible qui, par leurs vertus et au prix de leur sang, soutinrent l'honneur de leur nation. - Or, de nos jours aussi, Nous voyons en France la vertu demeurer ferme, avec l'aide de Dieu, au milieu de mille embûches et de mille périls. Le clergé s'applique à tous ses devoirs et avec cette charité qui est l'apanage du sacerdoce, il se montre toujours empressé et toujours ingénieux à se dévouer au service du prochain. Les fidèles en grand nombre professent la foi catholique ouvertement et avec courage ; ils témoignent souvent et de toutes manières, en rivalisant de zèle, leur attachement au Saint-Siège ; au prix de grands sacrifices et de grands efforts, ils pourvoient à l'éducation de la jeunesse, et c'est avec une admirable générosité qu'ils viennent au secours de toutes les nécessités publiques.

Or, tous ces biens, qui sont d'un heureux présage pour la France, il importe, non seulement de les conserver, mais de les accroître encore à l'aide d'une commune émulation et d'une persévérante activité. Avant tout, il faut pourvoir à ce que le clergé s'enrichisse de plus en plus d'hommes capables. Que l'autorité des évêques soit sacrée pour les prêtres et qu'ils sachent bien que le ministère sacerdotal, s'il n'est exercé sous la direction des évêques, ne sera ni saint, ni pleinement utile, ni honoré. Il faut ensuite que les laïques d'élite qui aiment l'Eglise, Notre Mère commune, et qui, par leurs paroles et leurs écrits, peuvent utilement soutenir les droits de la religion catholique, multiplient leurs travaux pour sa défense.

Mais, pour obtenir ces résultats, il faut de toute nécessité l'accord des volontés et la conformité d'ac-

tion. Nos ennemis, en effet, ne désirent rien tant que les dissensions entre les catholiques ; à ceux-ci de bien comprendre combien il leur importe souverainement d'éviter les dissentiments et de se souvenir de la divine parole : *Tout royaume divisé contre lui-même sera désolé*. Si, pour conserver l'union, il est parfois nécessaire de renoncer à son sentiment et à son jugement particulier, qu'on le fasse volontiers en vue du bien commun. Que les écrivains n'épargnent aucun effort pour conserver en toutes choses cette concorde des esprits ; que chacun préfère l'intérêt de tous à son propre avantage ; qu'ils soutiennent les œuvres commencées pour le bien commun ; que leur règle soit de se soumettre avec piété filiale aux évêques que l'Esprit-Saint a posés pour régir l'Eglise de Dieu ; qu'ils respectent leur autorité, et qu'ils n'entreprennent rien sans leur volonté ; car, dans les combats pour la religion, ils sont les chefs qu'il faut suivre.

Enfin, selon la coutume toujours suivie par l'Eglise dans les circonstances difficiles, que tout le peuple fidèle, excité par vos soins, ne cesse d'adresser à Dieu des prières, de le conjurer d'abaisser ses regards sur la France et de laisser sa miséricorde l'emporter sur son courroux. La licence de la parole et de la presse a outragé bien des fois la majesté divine. Il est des hommes qui, non seulement se montrent ingrats envers le Sauveur du monde Jésus-Christ et répudient ses bienfaits, mais aussi qui vont se faire gloire de ne plus croire même à l'existence de Dieu. C'est aux catholiques surtout qu'il convient de réparer par un grand esprit de foi et de piété ces égarements de l'esprit et de l'action, et d'attester publiquement qu'ils n'ont rien plus à cœur que la gloire de Dieu, rien de plus cher que la religion de leurs ancêtres. Que ceux-là surtout qui sont plus étroitement liés à Dieu, dont la vie s'écoule dans les cloîtres, s'excitent à une charité toujours grandissante et s'efforcent par leur humble prière, leurs sacrifices volontaires et l'offrande d'eux-mêmes, de nous rendre le Seigneur favorable. Il arrivera ainsi, Nous en avons la confiance, que par le secours de la divine miséricorde, les égarés reviendront de leurs erreurs, et que le nom français reprendra son antique grandeur.

En tout ce que Nous avons dit jusqu'ici, Vénérables Frères, reconnaissez l'amour paternel et l'affection profonde dont Nous entourons la France tout entière. Aussi, Nous ne doutons pas que ce témoignage de Notre très vif intérêt pour Vous ne soit propre à fortifier et à resserrer les liens de la salutaire union qui existe entre la France et le Siège Apostolique, union qui, en tous les temps, a été pour l'une et l'autre la source d'avantages nombreux et considérables. Dans cette pensée, et avec joie, Vénérables Frères, Nous souhaitons à Vous et à Vos fidèles la plus grande abondance des biens célestes, et comme gage de témoignage de Notre particulière bienveillance pour Vous et la France entière, Nous Vous accordons volontiers la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 février de l'année 1884, sixième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, Pape